
Renvoi au comité des marchés de l'adresse de dons patriotiques de la société populaire de Sommières (Gard), lors de la séance du 1er ventôse an II (19 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des marchés de l'adresse de dons patriotiques de la société populaire de Sommières (Gard), lors de la séance du 1er ventôse an II (19 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 249-250;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32100_t1_0249_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

46

Les membres de la société populaire de Montargis disent à la Convention nationale qu'il suffit de s'entr'aider pour être heureux et vaincre. Tandis que nos républicains remportent des victoires sur nos féroces ennemis, nous destinons à nos défenseurs 553 chemises, 239 paires de bas, 20 draps de lit, 39 paires de souliers, 150 liv. de charpie, des couvertures, des guêtres, et un habit uniforme. Ils invitent la Montagne à lancer sans interruption ses laves brûlantes sur les despotes et les malveillans. Le peuple est reconnaissant, ajoutent ces républicains, et nous voulons la liberté toute pure. Ils exposent qu'en opposition au succès du gouvernement révolutionnaire, les prêtres sont le plus grand obstacle à l'avancement de la raison et au perfectionnement de la morale.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

47

La société rurale du Mas-Blanc et du Grès, du district de Tarascon, félicite la Convention des succès de ses pénibles travaux; elle l'invite de continuer à diriger le vaisseau de l'état jusqu'à ce qu'il soit tout-à-fait au port, et de rester à son poste. Nous apprenons, disent les membres de cette société, à nos enfans à la mamelle, à bégayer le mot sacré de patrie; et le premier mot sacré que prononcent nos enfans est le dernier qui erre sur les lèvres mourantes de nos vieillards.

Mention honorable insertion au bulletin (2).

[Mas Blanc-du-Grès, 18 pluv. II] (3)

« Citoyens représentans,

La société rurale du Mas Blanc et du Grès, terroir de Tarascon, vous félicite des heureux succès de vos pénibles travaux, elle n'est point étonnée de voir nos ennemis battus sur tous les points de la République, parce que nos soldats sont autant de héros. Les esclaves coalisés mordront toujours la poussière, en expirant ils seront forcés à l'avenir, comme ils l'ont été par le passé, d'admirer la bravoure des hercules français et la justice de leur cause. Citoyens représentans d'un peuple à jamais libre, restez fermes à votre poste; le vaisseau dont la conduite est confiée à vos soins n'a pas encore bravé tous les orages, encore quelques efforts et le vaisseau exposé si longtemps à la rage des tempêtes entrera au port où la voix de tous les Républicains l'appelle; achevez le grand édifice que vous avez si glorieusement commencé; quoique campagnards, nous savons ce que c'est que la reconnaissance, vous aurez toute notre estime. La patrie travaille pour nous, notre amour pour elle sera constant. Si c'est pour la patrie que nos fils versent leur sang, c'est aussi pour elle

(1) P.V., XXXII, 20-21.

(2) P.V., XXXII, 21. Bⁱⁿ, 1^{er} vent. (2^e suppl^t). Voir séance du 30 pluv., n° 88 e.

(3) C 287, pl. 863, p. 7.

que nous endurons patiemment les travaux de l'agriculture. Le mot sacré de patrie est le premier que nos enfans bégayent au sortir du berceau et le dernier qui erre sur les lèvres mourantes de nos vieillards. Tous les membres de notre société ne forment qu'une famille de frères; nous n'oublierons jamais que l'union seule peut sauver la République. La liberté, cette déesse qui brisera bientôt les chaînes de tous les esclaves européens, se complait à habiter au milieu de nous; toujours fidelles à sa voix, nous ne faisons que ce que ses voix nous permettent; parmi nous il n'est point de Crésus, nous sommes tous pauvres et dans notre pauvreté dont nous nous honorons, nous avons trouvé le moyen de faire un don à la patrie; toutes nos fêtes patriotiques n'ont consisté jusqu'à ce moment qu'en différentes collectes dont nous vous présentons le montant (80 l.).

Nous espérons que cette petite somme sera employée au besoin le plus pressant de la guerre ».

BIGOT (présid.), FENIER, DUSAU.

48

Les habitans de la commune de Marolles, département de l'Oise, exposent dans une adresse que la société populaire et le comité de surveillance n'ont aucun local pour tenir leurs séances; qu'ils n'ont pas de moyen pour en acheter et ne sont riches qu'en patriotisme. Ils demandent que la Convention nationale leur accorde le presbytère. A cette adresse est jointe la déclaration des administrateurs du district de Crépy, de laquelle il résulte que la commune de Marolles a envoyé 15 marcs un demi-gros d'argenterie pour être portée à la monnaie, comme provenant de la ci-devant église de Marolles; plus un bassin de cuivre, 2 chandeliers d'étain et 3 plats de plomb.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

49

La société populaire de Sommières, département du Gard, dit à la Convention nationale dans une adresse. Après avoir couronné de cyprès les urnes de Peletier et de Marat, les sans-culottes de cette commune ont célébré le glorieux événement de la reprise de Toulon; et elle a appris avec transport, après la fuite des vils esclaves d'Albion, que le représentant du peuple Beauvais, qui a vu briser les fers que lui faisoient porter les féroces tyrans, pourra partager les travaux des représentans du peuple, et couler des jours heureux au sein de sa famille et parmi ses concitoyens.

Cette société républicaine donne avis que, malgré les dons déjà faits et la modicité de la fortune de chacun de ses membres, elle vient d'envoyer aux représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, 190 chemises, 5 paires de souliers, 120 paires de bas, 5 cols et un gilet, et qu'elle prépare un nouvel envoi

(1) P.V., XXXII, 21-22. Bⁱⁿ, 1^{er} vent. (2^e suppl^t).

d'effets propres à l'habillement de nos généreux défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

[Sommières, 11 pluv. II. A la Conv.] (2)

Représentants,

Après avoir couronné de cyprès les urnes des représentants Le Pelletier et Marat, la société populaire des sans culottes de cette commune a célébré le glorieux événement de la reprise de la ville infâme de Toulon. La joie la plus vive a pris la place de la douleur la plus profonde; et sans oublier ce que la France entière doit à la mémoire de ces deux martyrs de la cause de la liberté, elle a reçu avec transport l'heureuse nouvelle de la fuite des esclaves d'Albion, et de la délivrance du représentant Beauvais. Puisse ce généreux montagnard, après avoir vu briser ses fers, couler des jours heureux dans le sein d'une famille chérie, lorsqu'il aura de nouveau partagé la gloire, dûc à vos travaux! Continuez vous mêmes, dignes représentants, de vous occuper du bonheur du peuple français, jusqu'à ce que vous ayez achevé ce grand ouvrage. Sûrs de notre reconnaissance et de notre adhésion aux grandes mesures que vous prenez pour anéantir toute espèce de tyrannie, demeurez inébranlables à votre poste, punissez la malveillance, humiliez les despotes, et affermissez la Constitution qui va bientôt régénérer l'Europe entière.

C'est pour contribuer au succès de vos opérations, selon la faible mesure des facultés de ses membres, que la société, non contente des sacrifices multipliés qu'elle fait depuis les premiers instants de la Révolution, vient d'adresser aux représentants du peuple près l'armée des Pyrénées orientales, 190 chemises, 5 paires de souliers, 120 paires de bas, 5 cols et un gilet et qu'elle prépare un nouvel envoi d'effets propres à l'habillement de nos généreux défenseurs. Rien ne coûte à des amis vraiment républicains; et que pourrons nous faire qui égalât le glorieux dévouement de nos frères d'armes et les services inappréciables qu'ils ne cessent de rendre à la Patrie ».

SAVANT (présid.), CHOUSOT, BERCHEMBET (secrét.).

50

La Convention ordonne aussi la mention honorable et l'insertion au bulletin de l'adresse de la commune de Sumène (3), district du Vigan, ou sont consignés les principes du vrai républicanisme (4).

[Sumène, 20 pluv. II] (5)

« Citoyens représentans,

Nous vous envoyons trois décorations militaires dites ci-devant, croix de St Louis, qui

ont été remis par les citoyens Benoit Bonneru, Charles François Massanne et la Vve Valat.

Le 20^e nivôse dernier, il fut célébré dans cette commune une fête civique à l'occasion de l'heureuse prise de Toulon, à présent Port de la Montagne.

La distribution des secours accordés aux parents des braves défenseurs de la République se fait dans cette commune et dans celles du canton.

Nous avons reçu avec un empressement et une joie extrême le décret sur le gouvernement révolutionnaire.

Courageux Montagnards ne nous abandonnez pas, continuez vos immortels travaux, et restez inébranlables jusqu'à ce que les satellites des despotes qui voudroient nous ravir la liberté soient entièrement écrasés.

Vive à jamais la Montagne et la République française une et indivisible ».

LACET (mairie), EUZIÈRE (secrét.).

51

Le citoyen Valleton fait déposer sur le bureau une croix dite ci-devant de St-Louis, ainsi que le brevet qu'il a trouvé dans une succession qu'il vient de recueillir (1).

[Extrait des délibérations de la comm. d'Aubenas, 19 pluv. II] (2)

A six heures de relevée, le corps municipal de la commune d'Aubenas s'est assemblé dans la maison commune, présents les citoyens Teyssier, maire, Tailhaud, Senouilhet, Delent, Sirata, Roux, officiers municipaux et Gravier, agent national.

Le citoyen Valleton de cette commune a déposé sur le bureau une ci-devant croix de St-Louis, et un brevet expédié à Louis Xavier de Baune, dont il est héritier. « Je m'empressai, a-t-il dit, de remettre celle que j'avois, je m'empresse aujourd'hui de remettre celle que j'ai trouvé dans la succession de feu de Baune mon neveu, je désire qu'elle soit employée aux frais de la guerre, et à combattre les ennemis de notre liberté ».

Le corps municipal, l'agent national entendu, a arrêté mention honorable du don fait par le citoyen Valleton, de cette commune, a chargé le maire de l'adresser au président de la Convention nationale, et de l'inviter d'en faire mention honorable, et insertion au Bulletin.

Qu'extrait de la présente délibération sera adressée au citoyen Valleton par le maire.

Lecture faite les délibérants ont signé: Roux, Sirasa, Senouilhet, Tailhaud, Delent, Teyssier (mairie), Gravier (agent nat.), Cachon (secrét.-greffier).

P.c.c. TEYSSIER (mairie), CACHON (secrét.-greffier)

(1) P.V., XXXII, 22. B¹ⁿ, 1^{er} vent. (2^e suppl^t).

(2) C 287, pl. 863, p. 10.

(3) Et non Surnent.

(4) P.V., XXXII, 22 et 343.

(5) C 287, pl. 863, p. 9.

(1) P.V., XXXII, 22.

(2) C 287, pl. 863, p. 23. Voir ci-après, même séance, n^o 67 d.